

RCS : MELUN Code greffe : 7702

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 01616 Numéro SIREN : 527 770 978 Nom ou dénomination : A.P.N.
--

Ce dépôt a été enregistré le 30/09/2019 sous le numéro de dépôt 6396

Greffe du tribunal de commerce de MELUN



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 23/06/2020

Numéro de dépôt : 2020/6396

Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire
Démission de directeur général

Déposant :

Nom/dénomination : A.P.N.

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 527 770 978

N° gestion : 2010 B 01616



A P N

Société Par Actions Simplifiée au capital de 95 000.00 €

Siège social : 2 rue des moines

77140 NEMOURS

527 770 978 RCS MELUN

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE **EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf,

Et le trente septembre, à neuf heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation faite par le président, par lettre recommandée en date du 9 septembre 2019.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

DAVID MARC préside la séance en qualité de président de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 14 400 actions sur les 19 000 actions composant le capital, soit plus du tiers des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- la liste des associés,
- le texte des résolutions proposées.

Puis Monsieur le président déclare que la liste des associés, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Changement de président
- Cession d'actions,

Page 1 sur 2

DM JH



- Questions diverses.

Monsieur le président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Monsieur Eric VARNAI étant démissionnaire de son poste de Directeur général, les associés décident qu'il ne sera pas remplacé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Par les présentes, le soussigné de première part :

- ERIC VARNAI cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit en la matière, la pleine propriété de sept mille deux cent vingt (7 220) actions, numérotées 1 à 7220, lui appartenant dans la société A P N,
- aux cessionnaires, soussignés de seconde part, qui acceptent, à savoir :
- à La SAS APN, sept mille deux cent vingt (7 220) actions.

Conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts, la procédure d'agrément du cessionnaire, SAS APN, par les autres associés n'est pas nécessaire dans le cadre de la présente cession.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un associé.

LE PRESIDENT

UN ASSOCIE



Page 2 sur 2

